

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 23 avril 2013 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Paule Fortier, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault et Richard Tremblay, tous commissaires, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., M. Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Line Desgroseilliers, dir. serv. tech. inf., Line Gohier, dir. serv. org. scol., Anne-Lise Gravel, dir. serv. form. gén. jeunes, MM. Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Georges Brissette, dir. serv. form. gén. ad. et prof., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Isabelle Guay, dir. adj. serv. org. scol., Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin., Kateri St-André, coord. serv. form. gén. jeunes et M. Jonathan Leggitt, régisseur serv. org. scol.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

HOMMAGE À DEUX EMPLOYÉS : « PERLES RARES DE LA CSSMI 2012-2013 »

La présidente, Mme Paule Fortier, félicite M. Daniel Marquette, enseignant spécialiste en musique à la Polyvalente Deux-Montagnes et lauréat catégorie « *pour l'ensemble de ses réalisations* » de l'Ordre de la reconnaissance scolaire 2012-2013 du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides.

Reconnu pour son dévouement et sa disponibilité, M. Marquette est très apprécié au sein de son école, principalement pour sa passion de la musique qu'il partage avec ses élèves. Il fait rayonner la qualité de l'enseignement non seulement à l'école et à la CSSMI, mais aussi pour toutes les écoles publiques du Québec en participant avec une centaine d'élèves à une compétition musicale annuelle tenue en Floride.

Au nom de la Commission scolaire, la présidente lui rend hommage et lui remet une plaque honorifique et des fleurs en rappel de la qualité de son travail pour l'éducation.

La présidente félicite M. Maxime Ladouceur, enseignant au Centre de formation professionnelle de l'automobile et lauréat catégorie « *pour l'ensemble de ses réalisations* » de l'Ordre de la reconnaissance scolaire 2012-2013 du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides.

Avec détermination, compétence et rigueur, M. Ladouceur a réussi l'exploit d'entraîner, de perfectionner et d'accompagner l'un de ses élèves qui a fièrement représenté le Canada jusqu'au Mondial des métiers de la formation professionnelle à Londres, en Angleterre, où il a terminé au 13^e rang.

Au nom de la Commission scolaire, la présidente lui rend hommage et lui remet une plaque honorifique et des fleurs en rappel de la qualité de son travail pour l'éducation.

Il est 19 h 55.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-130423-3873

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2013.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Martin Lauzon, parent et enseignant au volet alternatif de la Polyvalente Sainte-Thérèse, interpelle le conseil des commissaires relativement à l'adoption de la Politique du transport scolaire et son importance pour les projets particuliers.

Mme Éliane Lajoie, présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire Liberté-Jeunesse, interpelle le conseil des commissaires relativement à l'adoption de la Politique du transport scolaire et questionne l'information fournie aux parents lors de l'inscription.

M. Benoit Leduc, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement à l'adoption de la Politique du transport scolaire et plus particulièrement de l'impact sur les enfants en situation de garde partagée.

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents de la CSSMI, interpelle le conseil des commissaires relativement à l'adoption de la Politique du transport scolaire. Elle offre ses félicitations aux deux perles rares de la CSSMI et invite les commissaires à participer au Gala de l'action bénévole qui aura lieu le 8 mai prochain.

Mme Jasmine Basque, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement à l'adoption de la Politique du transport scolaire.

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CC-130423-3874

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

2. Hommage à deux employés : « Perles rares de la CSSMI 2012-2013 »;
- 3.2. Suivi;
6. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 6.1. Localisation des groupes EHDAA 2013-2014 – adoption;
 - 6.2. Renouvellement de l'autorisation ministérielle pour les écoles à projet particulier (Val-des-Ormes, Terre des jeunes, Le Sentier et Cœur à cœur, l'Alternative) – adoption;
7. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 7.1. OOPC 2012-2015 - résultat de la cueillette d'information – information;
 - 7.2. Taxation scolaire - Orientation relative au projet de loi 25 – adoption;
 - 7.3. Politique du transport scolaire (TR-01) – adoption;
 - 7.4. Collecte de mandat par le CCSR – fournitures de liens téléphoniques – adoption;
 - 7.5. Politique des frais exigés des parents et des usagers – grille tarifaire 2013-2014 – adoption;
8. Recommandation du comité consultatif de transport :
 - 8.1. Mise à jour de zones à potentiel de risque - ajout – adoption;
9. Travaux dans nos établissements :
 - 9.1. Réhabilitation environnementale de terrain contaminé aux écoles Marie-Soleil-Tougas et Notre-Dame-de-l'Assomption - Adjudication de contrat – adoption;
 - 9.2. Projet éco-énergétique et vétusté à la Polyvalente Deux-Montagnes - Adjudication de contrat – adoption;
 - 9.3. Travaux de vétusté à l'école secondaire des Patriotes - Adjudication de contrat – adoption;
 - 9.4. Remplacement des fenêtres à l'école Le Carrefour - Adjudication de contrat – adoption;
 - 9.5. Réfection de toiture et maçonnerie à l'école des Érables - Adjudication de contrat – adoption;
10. Cession de servitude de Bell Canada sur le terrain de l'école Notre-Dame – adoption;
11. Modification au *Règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires* (SIP-01) – adoption;
12. Nomination au poste de direction générale adjointe – adoption; (*huis clos*)
- 13.1. Comptes rendus de la commission d'étude éducative du 5 février et du 3 avril 2013;
- 13.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 19 février 2013;
- 13.3. Comptes rendus du comité consultatif de transport du 14 janvier et du 16 avril 2013;
- 14.2.1. Rapport du comité de parents du 14 mars 2013;
- 14.4.1. Construction des deux nouvelles écoles primaires;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

LOCALISATION DES GROUPES EHDAA 2013-2014

Résolution n° CC-130423-3875

ATTENDU l'adoption du Cadre d'organisation scolaire 2013-2016 par le conseil des commissaires le 11 décembre 2012;

ATTENDU que dans le Cadre d'organisation scolaire 2013-2016, l'information concernant l'utilisation des locaux réservés destinés aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) était le portrait de la localisation des groupes EHDAA 2012-2013;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution n° CC-121211-3819, il a été décidé de réserver dans les écoles primaires et secondaires les locaux des groupes à effectif réduit et de consulter les instances concernées au printemps 2013 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2013-2014, et cela, à la suite de l'évaluation des besoins des élèves;

ATTENDU que des modifications ont dû être apportées au tableau 2012-2013 à la suite de l'évaluation des besoins de la clientèle EHDAA pour 2013-2014;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité consultatif EHDAA et du comité de parents;

ATTENDU les avis reçus du comité consultatif EHDAA et du comité de parents;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

DE LOCALISER les groupes EHDAA tel que décrit au document *Classement et localisation des groupes EHDAA pour 2013-2014*;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 701.

Adopté

ÉCOLE À PROJET PARTICULIER – ÉCOLES PRIMAIRES VAL-DES-ORMES, TERRE DES JEUNES, LE SENTIER ET CŒUR À CŒUR, L'ALTERNATIVE
Résolution n° CC-130423-3876

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) a fait reconnaître par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport les écoles primaires Val-des-Ormes, Terre des jeunes, Le Sentier et Cœur à cœur, l'Alternative à titre d'écoles à projet particulier conformément à l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que la CSSMI respecte les exigences de reconnaissance demandées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui répondent aux besoins spécifiques des élèves;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconduire ces demandes;

ATTENDU les résolutions des conseils d'établissement des écoles primaires Val-des-Ormes, Terre des jeunes, Le Sentier et Cœur à cœur, l'Alternative demandant la reconnaissance de ces écoles à titre d'écoles à projet particulier;

ATTENDU l'appui à ces demandes de la part du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'établir les écoles primaires Val-des-Ormes, Terre des jeunes, Le Sentier et Cœur à cœur, l'Alternative aux fins d'un projet particulier pour une période de trois ans;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 702.

Adopté

APPLICATION DU PROJET DE LOI 25 SUR LA TAXE SCOLAIRE

Résolution n° CC-130423-3877

ATTENDU la situation financière du gouvernement et la nouvelle compression budgétaire de 23 M\$ imposée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) pour les trois prochaines années;

ATTENDU l'obligation formulée dans le budget Marceau imposant aux commissions scolaires de ne pas affecter les services aux élèves;

ATTENDU que pour rencontrer cette obligation, la CSSMI doit retrancher, en 2013-2014, 50 % du rabais fiscal consenti par le gouvernement depuis 2007;

ATTENDU que les contribuables des municipalités qui se sont vus attribuer un taux de taxe effectif plus bas depuis 2007 ont bénéficié d'un rabais gouvernemental plus important que les contribuables des autres municipalités;

ATTENDU la nécessité de moduler la taxe scolaire de façon équitable;

ATTENDU que les ressources réparties par la CSSMI à ses 73 établissements situés dans les 16 municipalités de son territoire le sont de façon équitable;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE MODULER la taxe scolaire de l'année 2013-2014 de sorte que tous les contribuables répartis dans les 16 municipalités du territoire de la CSSMI se voient imposer un taux effectif unique.

POUR (18) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Lucie Ouellette, Guylaine Richer et Johanne Roy.

CONTRE (3) : Gilbert Guérette, Daniel Legault et Richard Tremblay.

Adopté

POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE (TR-01)

Proposition

ATTENDU qu'en vertu de l'article 291 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire peut, avec l'autorisation du ministre, organiser le transport de tout ou partie de ses élèves;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des conseils d'établissement, du comité de parents et du comité consultatif des services aux EHDAA sur la révision de la Politique du transport scolaire (rés. n° CC-130226-3848);

ATTENDU que les modifications proposées touchent les frais chargés aux parents;

ATTENDU que les modifications proposées touchent la tarification du transport pour les élèves en projet particulier ou en projet commission scolaire;

ATTENDU que les modifications proposées touchent la tarification du transport pour les élèves utilisant les places disponibles;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER la Politique du transport scolaire (TR-01);

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur de la Politique du transport scolaire (TR-01), telle que modifiée, en date du 1^{er} juillet 2013;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION

Résolution n^o CC-130423-3878

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'AMENDER la proposition de M. Claude Girard de manière à y ajouter la proposition suivante :

DE RETIRER à la Politique du transport scolaire (TR-01) toutes références aux pouvoirs du conseil des commissaires de fixer annuellement un montant pour certains services de transport scolaire.

POUR (13) : Michel Arcand, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Gilbert Guérette, Estelle Labelle, Danielle Laramée, Daniel Legault, Guylaine Richer, Johanne Roy et Richard Tremblay.

CONTRE (8) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Denis Claude Blais, Sandra East, Claude Girard, Louis Kemp, Lise Landry et Lucie Ouellette.

Adopté

La proposition principale amendée se lit maintenant comme suit :

POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE (TR-01)

Proposition principale amendée

ATTENDU qu'en vertu de l'article 291 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire peut, avec l'autorisation du ministre, organiser le transport de tout ou partie de ses élèves;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des conseils d'établissement, du comité de parents et du comité consultatif des services aux EHDAA sur la révision de la Politique du transport scolaire (rés. n^o CC-130226-3848);

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé

D'ADOPTER la Politique du transport scolaire (TR-01) en retirant toutes références aux pouvoirs du conseil des commissaires de fixer annuellement un montant pour certains services de transport scolaire;

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur de la Politique du transport scolaire (TR-01), telle que modifiée, en date du 1^{er} juillet 2013.

POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE (TR-01)

Résolution n^o CC-130423-3879

Il est proposé par M. Claude Girard

DE DÉPOSER la proposition principale amendée.

POUR (19) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Daniel Legault, Lucie Ouellette et Richard Tremblay.

CONTRE (1) : Johanne Roy.

ABSTENTION (1) : Guylaine Richer.

Adopté

COLLECTE DE MANDAT PAR LE CCSR – FOURNITURES DE LIENS TÉLÉPHONIQUES

Résolution n^o CC-130423-3880

ATTENDU que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) a l'intention de réaliser un appel d'offres regroupé pour la fourniture de certains types de liens téléphoniques;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de recourir à l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* lui permettant de procéder à l'attribution de contrats de nature répétitive d'une durée supérieure à trois ans à condition que cette règle d'adjudication soit approuvée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation;

ATTENDU que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

ATTENDU que la période de collecte des mandats se termine le 24 avril 2013;

ATTENDU que la démarche réalisée par le CCSR est conforme à la LCOP, à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) concernant les achats ou les recommandations d'achats par d'autres organismes pour la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU que le Commission scolaire doit renégocier ses contrats de lignes analogiques et de liens PRI;

ATTENDU que les besoins de la Commission scolaire sont évalués à plus de 250 000 \$ pour la durée du contrat;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au regroupement des achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour la fourniture de liens téléphoniques;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes.

Adopté

POLITIQUE DES FRAIS EXIGÉS DES PARENTS ET DES USAGERS – GRILLE TARIFAIRE 2013-2014

Résolution n° CC-130423-3881

ATTENDU la Politique des frais exigés des parents et des usagers (FGJ-08);

ATTENDU les responsabilités de la Commission scolaire en ce qui concerne l'annexe 2 (grille tarifaire);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'APPROUVER la grille tarifaire pour l'année scolaire 2013-2014;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 703.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – AJOUT

Résolution n° CC-130423-3882

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de zones à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RENOMMER, à partir de 2013-2014, les zones à potentiel de risque telles que décrites dans l'annexe A;

D'AJOUTER les zones à potentiel de risque suivantes, à savoir :

N°	École	Municipalité
020-20130416-02	Notre-Dame	Saint-Eustache
020-20130416-04	Notre-Dame	Saint-Eustache
020-20130416-05	Notre-Dame	Saint-Eustache
020-20130416-06	Notre-Dame	Saint-Eustache
007-20130416-13	Sauvé	Deux-Montagnes
007-20130416-14	Sauvé	Deux-Montagnes
007-20130416-16	Sauvé	Deux-Montagnes
007-20130416-17	Sauvé	Deux-Montagnes
007-20130416-18	Sauvé	Deux-Montagnes
007-20130416-19	Sauvé	Deux-Montagnes

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 704, le document contenant les zones à potentiel de risque visées par la présente résolution.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-130423-3883

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 22 h 40.

Mme Nadine Blais, MM. Michel Arcand, Benoît Gagnon et Daniel Legault quittent leur siège à 22 h 40.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-130423-3884

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h 55.

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-130423-3885

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE POURSUIVRE la séance après 23 h.

Adopté

Il est 23 h.

HUIS CLOS

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Résolution n° CC-130423-3886

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 23 h 5.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-130423-3887

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 23 h 20.

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

Résolution n° CC-130423-3888

ATTENDU les affichages ayant trait au poste de direction générale adjointe;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

QUE Monsieur Georges Brissette soit nommé directeur général adjoint à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et que le mandat débute à compter du 6 mai 2013.

QUE Monsieur Georges Brissette soit soumis à une période de probation d'un an au terme de laquelle, si celle-ci est réussie, il pourra être confirmé dans un poste régulier.

QUE, conséquemment, tel que précisé dans le document consolidé concernant les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires, Monsieur Georges Brissette sera nommé directeur général adjoint pour une période indéterminée, à moins que l'une ou l'autre des parties décide d'y mettre fin.

Adopté

POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE (TR-01) – ADOPTION

Reconsidération de la résolution n° CC-130423-3879

Il est proposé par Mme Estelle Labelle

DE RECONSIDÉRER la résolution relative à l'adoption de la Politique du transport scolaire (TR-01) (rés. n° CC-130423-3879).

La présidente, Mme Paule Fortier, juge la proposition de reconsidération non recevable, car elle ne rencontre pas les critères prévus à l'article 9.11 des Règles de régie interne et procédures d'assemblée du conseil des commissaires (SIP-02).

RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DE TERRAIN CONTAMINÉ AUX ÉCOLES MARIE-SOLEIL-TOUGAS ET NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-130423-3889

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 27 juillet 2011, de réaliser le projet de réhabilitation environnementale de terrain contaminé à l'école Marie-Soleil-Tougas;

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 9 juillet 2012, de réaliser le projet de réhabilitation environnementale de terrain contaminé à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption;

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1231 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réhabilitation environnementale de terrain contaminé aux écoles Marie-Soleil-Tougas et Notre-Dame-de-l'Assomption;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Dessau inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réhabilitation environnementale de terrain contaminé aux écoles Marie-Soleil-Tougas et Notre-Dame-de-l'Assomption, à l'entrepreneur général Biogénie, une division de EnGlobe Corp. pour la somme de 320 959,38 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de réhabilitation environnementale de terrain contaminé aux écoles Marie-Soleil-Tougas et Notre-Dame-de-l'Assomption, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

PROJET ÉCO-ÉNERGÉTIQUE ET VÉTUSTÉ À LA POLYVALENTE DEUX-MONTAGNES – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-130423-3890

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments) (rés. n° CC-120626-3740);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1233 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux du projet éco-énergétique et vétusté à la Polyvalente Deux-Montagnes;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de François Grenon architecte;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux du projet éco-énergétique et vétusté à la Polyvalente Deux-Montagnes, à l'entrepreneur général Axiome Construction inc. pour la somme de 941 800 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme, le tout sous réserve de l'approbation du projet par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments) au plus tard le 2 mai 2013;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux du projet éco-énergétique et vétusté à la Polyvalente Deux-Montagnes, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

**TRAVAUX DE VÉTUSTÉ À L'ÉCOLE SECONDAIRE DES PATRIOTES –
ADJUDICATION DE CONTRAT**

Résolution n° CC-130423-3891

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments) (rés. n° CC-120626-3740);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1229 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de vétusté à l'école secondaire des Patriotes;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Claude Hamelin Lalonde Desjardins Khamlong architectes;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de vétusté à l'école secondaire des Patriotes, à l'entrepreneur général Berloy Construction inc. pour la somme de 946 606,43 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme, le tout sous réserve de l'approbation du projet par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments) au plus tard le 31 mai 2013;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de vétusté à l'école secondaire des Patriotes, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

REPLACEMENT DES FENÊTRES À L'ÉCOLE LE CARREFOUR – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-130423-3892

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien) (rés. n° CC-120626-3741);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1236 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de remplacement des fenêtres à l'école Le Carrefour;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de L'Écuyer Lefavre architectes;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de remplacement des fenêtres à l'école Le Carrefour, à l'entrepreneur général Malo-Lacombe Construction pour la somme de 383 777 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme, le tout sous réserve de l'approbation du projet par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien) au plus tard le 1^{er} mai 2013;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjuger le contrat de réalisation des travaux de remplacement des fenêtres à l'école Le Carrefour, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

RÉFECTION DE TOITURE ET MAÇONNERIE À L'ÉCOLE DES ÉRABLES – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-130423-3893

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien) (rés. n° CC-120626-3741);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1226 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection de toiture et maçonnerie à l'école des Érables;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation d'Yves Woodrough architectes;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de toiture et maçonnerie à l'école des Érables, à l'entrepreneur général Construction J. Raymond inc. pour la somme de 1 318 770,97 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme, le tout sous réserve de l'approbation du projet par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien) au plus tard le 31 mai 2013;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjuger le contrat de réalisation des travaux de réfection de toiture et maçonnerie à l'école des Érables, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

CESSION DE SERVITUDE EN FAVEUR DE BELL CANADA SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME

Résolution n° CC-130423-3894

ATTENDU la demande d'acquisition de servitude de Bell Canada sur une partie du lot 1 697 795 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes;

ATTENDU que le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame s'est prononcé en faveur de ladite servitude (rés. n° CÉ-12-13-41);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Richard Tremblay

D'ACCEPTER la demande d'acquisition de servitude en faveur de Bell Canada sur une partie du lot 1 697 795 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes (terrain de l'école Notre-Dame), le tout tel que décrit au plan daté du 11 février 2013, en contrepartie d'une indemnité financière sous forme de don à l'école Notre-Dame;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 705.

Adopté

MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (SIP-01)

Résolution n° CC-130423-3895

ATTENDU le *Règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires* (SIP-01);

ATTENDU les articles 162, 392 et 394 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'ADOPTER le *Règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires* (SIP-01);

DE DONNER avis public d'au moins 30 jours de l'adoption du *Règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires – (SIP-01)*, lequel avis devra comprendre :

- la date de l'adoption du règlement;
- l'endroit où le règlement pourra être consulté;

DE TRANSMETTRE une copie du *Règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires* (SIP-01) aux conseils d'établissement de la Commission scolaire, ainsi qu'au comité de parent;

DE PRÉVOIR que le conseil des commissaires adoptera le *Règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires* (SIP-01) à sa séance du 28 mai 2013;

DE VERSER ledit *Règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires* (SIP-01) au répertoire des présentes sous la cote 706.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-130423-3896

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE LEVER la séance.

Il est 0 h.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général